Campus Montravel
Chemin de Montravel
42390 VILLARS
SIRET 19421210600018

Téléphone : 04 77 91 11 10
Courriel : epl.montravel@educagri.fr
Site internet : www.campus-montravel.fr

Compte rendu
Conseil d'administration – Année 2025-2026

	1er CA	2ème CA	3ème CA
Date de réunion	**26/11/2025**	**18/03/2026**	**17/06/2026**
Date de CR Transmission Rédacteur	**13/02/2026** **S. Giordano**	**10 juin 2026** **F. Agnel**	14 octobre 2026 **12/11/2026** **F. Cros**

Conseil installé : 32
Quorum : 16
Membres présents ou représentés : 16

Les représentants de l'Etat
- Monsieur Franck PELISSIER, adjoint à la cheffe de service de la Direction Départementale des Territoires

Représentant les établissements publics
- Monsieur Éric MARTIN, directeur adjoint des établissements publics compétent dans les domaines des formations dispensées par l'EPLEFPA (en visio)

Représentant les collectivités territoriales :
- Madame Laurence BUSSIERE, conseillère régionale

Représentant les personnels enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
- Madame Marie-Pierre BONNET, AESH
- Madame Agathe CLEMENT, enseignante
- Madame Marielle PETIT, enseignante
- Monsieur Jean-François JANISZEWSKI, formateur
- Monsieur Laurent POUZET, formateur

Représentant les personnels d'administration, de service et de l'exploitation agricole
- Madame Orane LAROUERE, chargée de mission
- Madame Déborah RIVAL, chargée d'ingénierie de formation
- Madame Isabelle ABRIAL, personnel administratif
- Madame Stéphanie FANGET, personnel administratif

Représentant les élèves et les apprentis
- Monsieur Louis HERBST, représentant des apprentis

Représentant les parents d'élèves et apprentis

Représentant les organisations professionnelles et syndicales
- Monsieur André BOUCHUT, représentant la confédération paysanne
- Monsieur Patrick CHENET, représentant l'ADDEAH
- Monsieur Patrick PORNET, représentant de la Mutualité Sociale Agricole

Assistaient à titre consultatif
- Monsieur Valéry ROMEYER, directeur de l'EPLEFPA
- Monsieur Richard CHAPUIS, secrétaire général de l'EPLEFPA
- Monsieur Pierric THOUILLEUX, directeur du CFPPA
- Monsieur Ivan CHATEL, CPE lycée
- Monsieur Bernard Erkan BIGAT, directeur de l'exploitation
- Madame Lauriane COURREAU, agent comptable

Invitées
- Madame Elodie MORILLA, chargée de vie de centre CFPPA
- Madame Laurie DESBROSSES, responsable pédagogique CFPPA

Etaient excusés :
- Madame Florence FAURIAT, Directrice du Centre d'Information et d'Orientation
- Madame Murielle TORRENTE, Principale collège Les Champs, représentant le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale
- Madame Agnès COL, représentant la DDETS
- Monsieur Mickaël MAZENOD, représentant la Chambre d'agriculture de la Loire
- Monsieur Jean-Charles COUZON, représentant la Chambre d'agriculture de la Loire (suppléant)
- Monsieur Raymond VIAL, conseiller régional
- Monsieur Jordan DA SILVA, conseiller départemental
- Monsieur Matthieu PREVOST, DRAAF-SRFD
- Madame Aurélie RUBIO, représentant du personnel enseignant de formation, d'éducation et de surveillance.
- Monsieur Antoine ROYET, représentant les élèves
- Madame Jennifer HARTMANN, représentant les parents d'apprentis
- Monsieur Éric POULLY, représentant les parents d'élèves
- Monsieur Claude BASTIDE, représentant l'ADDEAH

Monsieur ROMEYER remercie les personnes présentes et excuse les membres empêchés.
Il précise que Monsieur Jordan WANG-CHANG, représentant la Chambre Professionnelle Horticole qui est également président du conseil d'administration est absent pour raison professionnelle.
Madame BUSSIERE, en tant que vice-présidente, va assurer la présidence de cette séance du conseil d'administration.

Les actualités sont présentées par Monsieur ROMEYER :
- Sport en fête à Andrézieux-Bouthéon : dans le cadre de l'opération Floressence, chaque année il y a 11 communes, par l'intermédiaire des agents communaux, qui participent à une création avec un thème imposé. Cette année, cette démonstration des savoir-faire des agents des communes est mis en place sur les bords du fleuve Loire à Andrézieux-Bouthéon. Le Campus Montravel participe régulièrement à cet événement, le carré est élaboré et construit par les élèves de seconde professionnelle. Les créations d'aménagements paysagers seront ouvertes aux visiteurs jusqu'au 2 novembre.

- Rénovation d'un ancien puit : Pierric THOUILLEUX prend la parole, il détaille la rencontre des personnels, chargés de mission du Campus Montravel, avec les élus de la commune de Saint Priest-en-Jarez. L'aboutissement est la plantation d'arbres et la rénovation d'un ancien puit. Le 17 juin 2026, une inauguration a permis de valoriser les travaux, une plaque a été apposée sur chaque arbre avec le nom des apprentis, acteurs de cet aménagement. Il y aura une continuité d'actions à mener l'année prochaine.
- Journée Portes Ouvertes qui a eu lieu le 25 avril 2026 au Jardin de Montravel. Cette journée a été une vraie réussite, l'ensemble du campus a été mobilisé.

- Monsieur ROMEYER donne la parole à Mme Agathe Clément pour présenter le défi agri culinaire. Un partenariat avec le lycée hôtelier de Saint-Chamond a été mis en place, dès septembre les élèves se sont rencontrés. Cela a permis de beaux échanges entre les deux lycées. Monsieur ROMEYER remercie la DRAAF et la Région qui finançaient ce projet. Il informe qu'une candidature a été déposée pour la saison n°2. Le Campus Montravel a été retenu avec le même partenaire.

I°) - Approbation de l'ordre du jour et adoption du compte rendu du conseil d'administration du 18 mars 2026

L'ordre du jour et le compte rendu du précédent conseil d'administration n'attirant aucune remarque, **la délibération n°18/2026 est adoptée à l'unanimité.** Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 18 mars 2026. Approbation de l'ordre du jour du conseil d'administration du 17 juin 2026**.**

II°) - Eléments de bilan Année scolaire 2025-2026

Activités pédagogiques

Association sportive très dynamique : journée ski, tournois de foot…, le nombre d'adhérents est stable. Monsieur ROMEYER remercie Tomas TURICIK et la vie scolaire pour la qualité du programme proposé et l'encadrement des activités.

Une **commission CDI** a eu lieu. Le travail sur l'adaptation des ressources documentaires et sur la façon dont le centre de documentation se met au service des projets d'enseignements et des missions de prévention santé, harcèlement… est présenté.

Monsieur ROMEYER propose de parler de la **Journée des mille bornes**. Laurie DESBROSSES présente cette journée. Elle remercie Mme Agathe CLEMENT, à l'origine de l'organisation de cette journée pour cette année scolaire. C'est une journée de valorisation de la solidarité ou tout les personnels, apprenants du Camus Montravel. Cette année le programme varié proposait des temps d'ateliers, une marche et un temps convivial partagé. Mme Agathe CLEMENT explique que le campus a été divisé en deux groupes : un groupe a fait une course d'orientation le matin et un groupe a participé à des « parcours handicap ». Cela crée du lien et pour les jeunes cela nous semble important, c'est un moment d'échange privilégié sur l'année scolaire.

Laurie DESBROSSES demande : Comment cette journée a été vécu par l'ensemble des personnels et des apprenants ?

Louis HERBST, représentant les apprentis, précise que cela permet de découvrir des personnes, d'avoir des échanges au-delà des missions et des statuts.

Monsieur ROMEYER précise que cette journée contribue à l'un des axes du projet d'établissement intitulé « le vivre ensemble ». Cette journée sera renouvelée l'année prochaine.

Plusieurs participations à des salons professionnels ont été constatées :

- Salon **Paysalia / Rocalia** à Lyon le 7 décembre 2025 avec 55 apprenants présents,
- Visite de la filière fleuriste chez les grossistes à Lyon : notamment sur la période juste avant la fête des mères,
- Salon **Tech&Bio** à Bourg les Valence, des classes CFPPA et des classes lycée qui y sont allées. Il y avait beaucoup de fournisseurs et de matériaux et des innovations technologiques avec des démonstrations.

III°) - Jardins de Montravel

Projet agroécologique et biodiversité au Campus de Montravel présenté par Erkan BIGAT :
Il y a un double objectif : réduction significative des produits de traitement phytosanitaire, c'est-à-dire moins de danger sanitaire humain, respect de la faune locale, moins d'heures de travail de traitement. Le deuxième objectif est l'augmentation de l'attrait des jeunes vers les métiers de la production.

En juillet 2025, une entomologiste est venue, grâce au partenariat avec l'**Astredhor**, faire un bilan de la faune et de la flore présentent sur le site. Monsieur BIGAT partage les conclusions.
Il y a une abondance d'auxiliaires en termes de quantité. Par contre, en termes de diversité de familles d'auxiliaires, elle est faible.
Il a été constaté un fort potentiel de faunes naturels, mais ils étaient, lors du comptage, éloignés des zones de production (serres de production). La contribution en tant qu'auxiliaires des cultures est pénalisée par cette distance.

L'Astredhor a préconisé un plan d'actions pour ramener de la biodiversité. La quantité et la diversité de nos auxiliaires sont liées à la biodiversité présente sur le site. Le diagnostic est que les serres sont relativement longues et fermées. Pour faire venir les insectes à l'intérieur, nous devons le faire par les entrées par les ouvertures des serres. Les serres ont été construites pour être fermées côté autoroute. Les insectes ou les pollinisateurs ne trouvent pas de corridors pour circuler.
Monsieur BIGAT explique les aménagements qui nous ont été préconisés. Par exemple, à chaque entrée de serre, nous devrons planter afin de fournir « le gîte et le couvert » aux auxiliaires.
Une bande fleurie permettra de fournir du nectar, et des pollens. Par exemple, la chrysope adulte se nourrit uniquement de pollen et de nectar. C'est sa larve qui va consommer de quatre cents à cinq cents pucerons. Donc, pour que les chrysopes arrivent, il faut avoir très vite du pollen et du nectar, c'est le rôle de ces bandes fleuries annuelles, pour qu'elles puissent pondre dans les serres ou aux environs et que les larves puissent faire leur travail.
Le dernier aménagement présenté est la présence de plantes indicatrices, des plantes fleuries à l'intérieur de la serre.

Le programme Agir Écophyto : L'objectif, c'est la démonstration de la faisabilité de la réduction des produits phytopharmaceutiques. Cela demande à plusieurs entités de travailler ensemble : des professionnels, des enseignants, des conseillers agricoles, des techniciens, des apprenants, et des pédagogues. Neuf établissements ont été retenus pour conduire des expérimentations. Le Campus Montravel sera missionné pour récupérer toutes les données des expérimentations et conduire un déploiement.

IV°) - Vers une progression des Recrutements

Le recrutement est un enjeu majeur. Monsieur ROMEYER précise qu'aujourd'hui il est trop tôt pour avoir des certitudes. Les contrats sont en cours de signature. Il est confiant sur le niveau de recrutement pour la rentrée prochaine.

Pierric THOUILLEUX prend la parole sur la formation continue, il précise des difficultés constatées sur des prolongations de marché. France Travail a transmis un bon de réservation pour une session de 12 places pour le CAP Jardinier Paysagiste à la rentrée prochaine.

Monsieur ROMEYER développe précise ce que l'on met en place en termes de mini stage : possibilité d'accueil pour un candidat potentiel qui voudrait découvrir la formation (demi-journée ou une journée pour participer à un cours). En 2026, on a reçu 113 collégiens sur le campus Montravel. (2025 c'était 80).

Nous voyons que la répartition est en faveur de la filière aménagement paysager, en deuxième on trouve la production, en troisième technicien, conseil vente, puis fleuriste et enfin métier de l'agriculture.

Depuis l'année dernière on étudie le taux de transformation, c'est-à-dire le nombre de jeunes qui sont venus en mini stage et que l'on retrouve à la rentrée.

V°) - Préparation de l'année scolaire 2026-2027

Sur les espaces d'autonomie de l'établissement : sur certaines parties, l'établissement est autonome mais il faut qu'il ait l'engagement du conseil d'administration. C'est les cas des modules d'adaptation professionnelle qui ont été réécrit pour la filière BAC Pro à compter de la rentrée 2026 avec pour objectif d'élargir le champ de formation.

On voit que sur la filière vente, les personnes se questionnent sur le métier de vendeur et que le métier du jardin n'est pas encore leur vrai intérêt. Donc nous ouvrons un peu plus sur le métier de vendeur.

Approbation de la délibération n° 19/2026 relative aux modules locaux à l'initiative de l'établissement MAP pour l'année scolaire 2026-2027.
La délibération n° 19/2026 est adoptée à l'unanimité.

Le dispositif **Fermes & Coll'** : Pierric THOUILLEUX prend la parole pour expliquer ce dispositif. Orane LAROUERE détaille en précisant l'origine de cette action. Un dispositif européen d'innovation qui visait à développer de la formation à destination des personnes non issues du milieu agricole (NIMA) avec une spécificité de l'installation en collectif. Après une phase de diagnostic et d'expérimentation, on a élaboré une réponse dans le cadre du « pacte pour l'emploi » pour mettre en place une expérimentation sur un parcours de formation de 7 mois (décembre 26 à juillet 27). Ce parcours mobilisera des périodes de regroupements, des périodes d'immersion sur des fermes collectives, et de la formation en situation de travail.

Déborah RIVAL complète en précisant qu'il existe la possibilité de s'engager vers une VAE. Le temps d'accompagnement sera intégré dans le parcours.

Approbation de la délibération n° 20/2026 relative à la contractualisation pour une action financée par le Conseil régional – projet « Ferme et coll' ».
La délibération n° 20/2026 est adoptée à l'unanimité.

Madame BUSSIERE précise qu'elle ne prendra pas part aux votes (le conseil régional étant le financeur de cette action).

ANIMERA : **A**nimation **N**ationale et **I**nter-régionale pour **M**êler **E**njeux **R**uraux et **A**gricoles.

Dans le cadre du réseau nationale agriculture et ruralité, le réseau a pour but de renforcer les liens entre les politiques agricoles et rurales, de stimuler les innovations dans ces domaines et de valoriser les politiques publiques. Une réponse à cet appel à projet est déposée.

Approbation de la délibération n° 21/2026 relative à la contractualisation pour une action financée par le Conseil régional – projet AMINERA 2 - HYBRIDAGRI.
La délibération n° 21/2026 est adoptée à l'unanimité.

Voyages scolaires : les CAP fleuriste sont en voyage d'étude à Naples, il y a également eu un voyage d'étude au Pays Bas en avril avec 53 apprenants et 5 accompagnants. Un livret a été fait et partagé. Agathe CLEMENT explique que l'organisation. Elle affirme l'intérêt du voyage pédagogique et la bonne ambiance constatée lors du séjour. Les échanges suscitent des questionnements sur certaines méthodes de travail, cela a été débattu avec les apprenants notamment par rapport au développement durable. Cela permet de développer l'esprit critique.

Le voyage d'étude en pierres sèches en Ardèche au sein du parc naturel régional des monts d'Ardèche au côté de l'association **ELIPS** (École locale et itinérante de la pierre sèche) spécialisé dans la réfection des murets en pierres sèches et des calades. Le chantier a eu lieu dans le cadre d'une épreuve certificative. Cette association souhaiterait venir au Campus Montravel pour mener un chantier l'année prochaine.

Pour la rentrée 2026, Ivan CHATEL prend la parole pour expliquer le projet d'un séjour d'intégration avec les élèves inscrits en classe de 3éme. Ce projet est mené par Thomas TURICIK, professeur d'EPS, Théo DURAND, professeur ESC, Laetitia MOLINA, surveillante, Agnès LORTET professeur principale. Le séjour se passerait à UNIEUX, le thème est la cohésion avec des activités nautiques portée par l'école de voile de Saint Victor, course d'orientation.

Approbation de la délibération n° 22/2026 relative à l'organisation pédagogique de voyages scolaires année scolaire 2026 2027 pour le centre 01 Lycée.
La délibération n° 22/2026 est adoptée à l'unanimité.

Approbation de la délibération n° 23/2026 relative au financement de voyages scolaires année scolaire 2026-2027 pour le centre 01 Lycée.
La délibération n° 23/2026 est adoptée à l'unanimité.

VI°) - Approche financière

Les conventions vont nous permettre de fonctionner notamment la convention avec le CRIPT. Ils nous appuient dans certains domaines d'expertise sur certains sujets liés à l'apprentissage. Ce service payant passe par une convention et le tarif s'élève à 76 euros par apprentis. Durée de la convention 5 ans.

Approbation de la délibération n° 24/2026 relative à la convention entre le CRIPT AURA – Actions régionales d'expertise en matière d'apprentissage.
La délibération n° 24/2026 est adoptée à l'unanimité.

Approbation de la délibération n° 25/2026 relative à la Convention constitutive d'un groupement de commandes portant sur la passation et l'exécution des marchés publics de prestations d'exploitation-maintenance des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation et climatisation.
La délibération n° 25/2026 est adoptée à l'unanimité.

Approbation de la délibération n° 26/2026 relative à la convention d'adhésion Electricité Elec 2028.
La délibération n° 26/2026 est adoptée à l'unanimité.

Certaines associations apportent une contribution pour financer des voyages pédagogiques.

Approbation de la délibération n° 42/2026 relative à l'acceptation des dons.
La délibération n° 42/2026 est adoptée à l'unanimité.

Décision modificative n°2/2026 :

Centre 01- Lycée

Services de restauration et d'hébergement (SRH) : Le SRH est porté par le lycée. Depuis fin 2025, le lycée est en charge de la facturation de l'ensemble des apprenants.

Aménagement : une opération de mise en sécurité de l'accessibilité des parcelles va devoir être réalisé. Un mouvement d'autorisation d'engagement est opéré.

Centre 03- CFPPA

Communication :

Un ajustement de 3.5 k€ sur le chapitre 62 afin de poursuivre la mise en valeur des formations et des activités.

Ressources humaines

Un ajustement de 4 k€ sur le chapitre 64 afin de provisionner les paiements d'heures supplémentaires.

Charge exercice antérieur

Un ajustement de 5 k€ sur le chapitre 65 afin de provisionner des charges relatives aux exercices antérieurs.

Investissement informatique

Il est prévu pour la rentrée 2026 2027, l'acquisition de machines plus adaptées aux besoins des BTS (45K€) et un système de classe de réalité virtuelle (22k€) augmentant de 67,1 K€ le compte de dépense 21847.

Il est inscrit une augmentation de 17,6k€ du compte de recette 13417 pour la prise en charge partielle de la classe VR par les OPCO (80%).

Produits des subventions de fonctionnement

Un ajustement des subventions de fonctionnement région et des OPCO augmentent les prévisions de 12 k€.

Approbation de la délibération n° 43/2026 relative à la Décision modificative n°2/2026.
La délibération n° 43/2026 est adoptée à l'unanimité.

VII°) - Ressources humaines

Monsieur ROMEYER explique l'impact de la modification du cadre règlementaire. Le ministère de l'agriculture a quitté les références sous le code rural et de la pêche maritime pour aller sur le code général de la fonction publique et récupère les bases juridiques sur la fonction publique.

Sur plusieurs contrats des supports règlementaires ont changé. Le cadre juridique change, le tableau des emplois sera adapté au nouveau support juridique.

Est-ce que cela change des choses pour les agents en poste ?

Monsieur ROMEYER répond que cela ne change pas les conditions d'exercice de l'emploi.

M Richard CHAPUIS procède au dépouillement.

Approbation de la délibération n° 27/2026 relative à la MODIFICATION de l'EMPLOI de droit public N°347 formateur/trice matières générales langue rémunéré sur le budget de l'EPLEFPA.
La délibération n° 27/2026 est adoptée – 14 pour et 1 abstention.

Approbation de la délibération n° 28/2026 relative à la MODIFICATION de l'EMPLOI de droit public N°337 formateur/trice techniques JEV, rémunéré sur le budget de l'EPLEFPA.
La délibération n° 28/2026 est adoptée – 14 pour et 1 abstention.

Approbation de la délibération n° 29/2026 relative à la MODIFICATION de l'EMPLOI de droit

public N°349 Formateur/trice Techniques Horticoles, rémunéré sur le budget de l'EPLEFPA.
La délibération n° 29/2026 est adoptée à l'unanimité.

Approbation de la délibération n° 30/2026 relative à la MODIFICATION de l'EMPLOI de droit public N°360 Assistant administratif(ve), rémunéré sur le budget de l'EPLEFPA.
La délibération n° 30/2026 est adoptée à l'unanimité.

Approbation de la délibération n° 31/2026 relative à la MODIFICATION de l'EMPLOI de droit public N°385 Formateur (H/F) rémunéré sur le budget de l'EPLEFPA.
La délibération n° 31/2026 est adoptée à l'unanimité.

Approbation de la délibération n° 32/2026 relative à la MODIFICATION de l'EMPLOI de droit public N°386 Formateur (H/F) rémunéré sur le budget de l'EPLEFPA.
La délibération n° 32/2026 est adoptée à l'unanimité.

Approbation de la délibération n° 33/2026 relative à la MODIFICATION de l'EMPLOI de droit public N°389 Formateur (H/F) rémunéré sur le budget de l'EPLEFPA.
La délibération n° 33/2026 est adoptée – 14 pour et 1 abstention.

Approbation de la délibération n° 34/2026 relative à la MODIFICATION de l'EMPLOI de droit public N°390 Assistant administratif (H/F) rémunéré sur le budget de l'EPLEFPA.
La délibération n° 34/2026 est adoptée – 14 pour et 1 abstention.

Approbation de la délibération n° 35/2026 relative à la MODIFICATION de l'EMPLOI de droit public N°394 Formateur (H/F) rémunéré sur le budget de l'EPLEFPA.
La délibération n° 35/2026 est adoptée à l'unanimité.

Approbation de la délibération n° 36/2026 relative à la MODIFICATION de l'EMPLOI de droit public N°398 Surveillant rémunéré sur le budget de l'EPLEFPA.
La délibération n° 36/2026 est adoptée – 14 pour et 1 abstention.

Approbation de la délibération n° 37/2026 relative à la MODIFICATION de l'EMPLOI de droit public N°399 agent administratif (ve) rémunéré sur le budget de l'EPLEFPA.
La délibération n° 37/2026 est adoptée – 14 pour et 1 abstention.

Approbation de la délibération n° 38/2026 relative à la CREATION D'UN EMPLOI N°3001 chargé de mission (H/F) de droit public rémunéré sur le budget de L'EPLEFPA / centre 03 CFPPA.
La délibération n° 38/2026 est adoptée à l'unanimité.

Approbation de la délibération n° 39/2026 relative à la MODIFICATION d'un EMPLOI de droit privé N°209, rémunéré sur le budget de l'EPLEFPA.
La délibération n° 39/2026 est adoptée – 13 pour et 2 abstentions

Délibération 40/2026 : en prévision du départ en retraite d'un ouvrier horticole en mai 2027.

Le but est de créer un poste à plein temps avec une embauche en début de saison et avec un tuilage de plusieurs mois donc il n'est pas possible de faire de modification de l'emploi.

Approbation de la délibération n° 40/2026 relative à la CRÉATION d'un EMPLOI de droit privé N° 221, rémunéré sur le budget de l'EPLEFPA.
La délibération n° 40/2026 est adoptée – 14 pour et 1 abstention.

Approbation de la délibération n° 44/2026 relative à la MODIFICATION de l'EMPLOI de droit public N°359 agent administratif (ve) rémunéré sur le budget de l'EPLEFPA.
La délibération n° 44/2026 est adoptée à l'unanimité.

Approbation de la délibération n° 45/2026 relative à la MODIFICATION de l'EMPLOI de droit public N°372 Surveillant externat/internat rémunéré sur le budget de l'EPLEFPA.
La délibération n° 45/2026 est adoptée à l'unanimité.

Pierric THOUILLEUX explique la situation de l'avis défavorable rendu l'année dernière relatif à la délibération du cadre local d'emploi. Un espace de dialogue avec les représentants des instances a été mis en place (5 réunions de travail). Les modifications de la trame nationale ont été prises en compte avec un travail sur les sujets suivants : les catégories d'emploi, les jours de congés, la rémunération, les contrats et le télétravail.

Il y a un échelon en plus pour la catégorie C, pourquoi ? Oui c'est l'échelon permettant de porter les contrats des surveillants.

Dans la délibération il est noté que c'est applicable au 1er septembre ?

Monsieur ROMEYER répond qu'une date d'application au 24 août avait été demandée, dans la mesure où les contrats des surveillants débutent quelques jours avant la rentrée scolaire. La rectification de la délibération est possible afin de retenir la date du 24 août au lieu du 1er septembre.

Approbation de la délibération n° 41/2026 relative au Cadre local fixant les conditions d'emploi des agents contractuels sur budget en CFPPA / OFA.
La délibération n° 41/2026 est adoptée – 14 pour et 2 abstentions.

Monsieur ROMEYER remercie l'ensemble des participants pour le travail réalisé et souligne qu'il s'agit d'un bel outil de travail. Pierric THOUILLEUX indique que les représentants du personnel ont également salué le bilan positif de ce dialogue social.

Dans le cadre de l'expertise emploi, un courrier a été adressé aux agents dont le contrat arrivait à échéance au 31 août, afin de recueillir leurs intentions quant à la poursuite de leur collaboration avec le Campus Montravel. Les agents ont fait connaître leurs souhaits par retour de courriel.

Cette expertise a abouti à 13 renouvellements de CDD, dont une CDIsation, 3 non-renouvellements à l'initiative des agents,10 revalorisations salariales.

Approbation de la délibération n° 46/2026 relative à l'approbation du rapport de l'ordonnateur.
La délibération n° 46/2026 est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Aucune question a été reçue.

Monsieur JANISZEWSKI demande si le bâtiment aménagements paysagers sera-t-il livré début juillet ?

Monsieur ROMEYER répond : Le Conseil régional réceptionnera le bâtiment le mercredi 8 juillet et il pourra être utilisé dès la rentrée. Dans l'attente de la livraison du matériel, une rencontre sur site est envisagée fin juin afin de préparer la mise en service des équipements.

Pierric THOUILLEUX propose la date du 3 juillet, pour un temps d'échange.

Madame BUSSIERE et Monsieur ROMEYER remercient les participants.

La séance est levée à 16h43.